

Image not found or type unknown



Acquisition d'un terrain mitoyen au notre

Par **dlaunay**, le **10/07/2011** à **23:19**

Bonjour,rnrnNous venons d'apprendre que le terrain mitoyen au notre avait été vendu aux encheres. Nous n'avons jamais été mis au courant de cette vente et de la possibilité d'acquérir ce terrain.rnrnest-ce légal ? rnrnUn grand merci pour votre réponse.rnrnClaire&David Launay

Par **amajuris**, le **11/07/2011** à **14:41**

bjr,rntout à fait, le fait d'être mitoyen ne donne pas de droit de préemption.rnle propriétaire d'un terrain peut vendre à qui il veut sous réserve des droits de préemption de certains organismes (communes, SAFER...).rncdt